

● LES DECHETS DE PVC RIGIDE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

● Les déchets de PVC dans le BTP

L'activité du Bâtiment et des Travaux Publics en Haute-Normandie génère 1 140 000 tonnes de déchets par an dont 300 000 tonnes de DND ; déchets non dangereux (source : schéma régional de gestion des déchets du BTP ; 2002).

Parmi ces DND se trouvent d'importantes quantités de PVC qu'il convient désormais de trier et de diriger vers la filière de valorisation.

Les gisements proviennent de plusieurs sources :

- Les entreprises de construction et de rénovation
- Les entreprises de démolition
- Les particuliers procédant à des travaux d'amélioration de leur habitation
- Sites de collecte, stations de transfert et parcs de conteneurs gérés par les autorités locales et les sociétés de gestion de déchets.

● L'engagement volontaire de l'industrie européenne du PVC

Avec VINYL 2010, le Syndicat des Tubes et Raccords en PVC et le Syndicat National de l'Extrusion Plastique entre autres s'engagent à diminuer les impacts environnementaux des produits en PVC sur l'ensemble de leur cycle de vie. L'engagement VINYL 2010 prévoit le recyclage de 50% des déchets de PVC provenant des profilés de fenêtres, tubes et raccords. Dans le cadre de cet engagement volontaire, les transformateurs français de PVC rigide, réunis au sein des syndicats STR PVC (tubes et raccords) et SNEP (profilés) entre autres, se sont associés au sein du réseau européen de RECOVINYL. Celui-ci alloue des incitants financiers afin de soutenir la collecte et le recyclage de déchets de PVC post-consommateur. La mission principale de RECOVINYL est d'offrir une solution respectueuse de l'environnement pour la valorisation des déchets de PVC et de mettre en place les différentes étapes au travers du tri et de la collecte sur l'ensemble du territoire, ainsi que du recyclage.

RECOVINYL s'implique notamment dans :

- La diffusion des bonnes pratiques concernant la récupération et le recyclage
- L'identification des points de collecte des déchets de PVC
- La promotion de la collecte auprès des collectivités locales
- L'organisation de formations spécifiques pour les centres de collecte et la mise à disposition d'informations destinées aux stations de transfert de déchets et aux sites de collecte.

Tous les acteurs inscrits dans le tri de déchets ou dans la collecte peuvent postuler à une aide de RECOVINYL dans la mesure où le déchet est ramené à un recycleur agréé.

Plus d'informations sur : <http://fr.recovinyl.com>

● La valorisation du PVC rigide



Crédit: ARE BTP

L'engagement VINYL 2010 prévoit la reprise pour valorisation de tous les déchets en PVC rigide triés. Les déchets collectés sont traités et valorisés. La matière régénérée est réutilisée dans différentes applications telles que la production de tubes et de profilés, particulièrement par coextrusion. Une part importante des déchets de PVC rigide est désormais valorisable :

Les tubes et raccords :

- Tuyaux et raccords gris
- Drains toutes couleurs sauf noir
- Gouttières toutes couleurs

Les profilés :

- Tubes, raccords, fenêtres, portes, volets roulants, volets battants, persiennes
- Jalousies, bardages, lambris
- Canalisations électriques (moules, plinthes, goulottes)
- Clôtures et portails



Télécharger gratuitement les fiches d'information technique sur : www.are-btp.fr

ATTENTION : Le PVC ne doit pas être souillé par des déchets toxiques sinon il entrera dans la catégorie des déchets dangereux et ne pourra pas être valorisé. Si le PVC est souillé par des matériaux inertes ou mélangé à des gravats, il entrera dans la catégorie des DND en mélange et sera facturé en tant que tel par le point de collecte qui ne pourra le valoriser que s'il dispose d'un centre de tri.

Pour une valorisation optimum, triez le PVC et déposez-le à part. Il sera alors considéré comme un matériau recyclable et facturé à un prix moins élevé que le déchet non dangereux au mélange.

NB : les déchets de PVC souples sont gérés par le SFEC. Le sujet était traité dans la lettre n°7.



Déchets de PVC broyés

Crédit : AREBTP

Les points de collecte du PVC en région Haute-Normandie

Des points de collecte du PVC ont été mis en place dans le but de proposer une solution de proximité aux entreprises et collectivités et de favoriser la valorisation de ces produits. Ces points de collecte peuvent être des centres de tri ou d'enfouissement. Veuillez les consulter avant tout apport pour un meilleur fonctionnement.

Les déchets de PVC peuvent également être déposés en déchèteries dans la benne « encombrants ». Toutefois, son dépôt sera facturé au prix correspondant alors que le dépôt dans un centre adapté permettra de réduire la facture.

SEINE MARITIME

- IKOS à Fresnoy Folny et Val de Saône
- UNIFER au Havre
- ETARES à Gonfreville l'Orcher
- DSG à Malaunay et Darnétal
- DIB SERVICES à Canteleu et Sotteville les Rouen
- DBN à Sotteville les Rouen

EURE

- NPC à Alizay
- AVRN à Aubevoye
- SARL CARRE à La Chapelle du Bois des Faulx
- SETOM de l'EURE à Mercey



Télécharger gratuitement les fiches d'information technique sur : www.aren-btp.fr